

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
AU QUÉBEC

MÉMOIRE DU BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (BNQ)



Jacques Girard, ing., directeur

En collaboration avec : Marie-Claude Drouin, Jacques Blanchet, Sylvain Allard, Paul Gardon,
Jean Rousseau et Jocene Lavoie



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	Présentation du BNQ	1
3	Les actions du BNQ concernant la gestion des matières résiduelles	2
3.1	Les granulats recyclés	3
3.2	Les biosolides municipaux	3
3.3	Les sacs de plastique compostables	4
4	Les opportunités ciblées durant les travaux de la commission	4
4.1	Les méthodes de calcul des matières	4
4.2	Les caractéristiques acceptables des lieux de compostage	5
4.3	L'utilisation des bardeaux d'asphalte récupérés	5
5	Conclusion	5

1 Introduction

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'élaboration de normes consensuelles et de la certification, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) souhaite contribuer à la consultation sur la gestion des matières résiduelles au Québec en apportant un éclairage sur le rôle que jouent l'élaboration de normes et la certification pour soutenir la mise en œuvre et le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (la « Politique »).

Après avoir présenté le BNQ, nous présenterons trois de nos programmes de travail, afin d'illustrer concrètement l'utilité de la normalisation pour appuyer la mise en œuvre de la Politique. En dernier lieu, nous identifions, au bénéfice de la Commission des transports et de l'environnement (la « Commission »), trois opportunités de normalisation qui aideraient à l'atteinte de certains objectifs de la Politique.

2 Présentation du BNQ

Le BNQ a été créé par le gouvernement du Québec en 1961 et, depuis 1990, il est une direction du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Par voie de décret, le gouvernement du Québec reconnaît le BNQ comme l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes et comme le porte-parole du Québec auprès du Conseil canadien des normes (CCN) ou de tout autre organisme de normalisation.

Le BNQ apporte des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés et par la mise en œuvre de programmes de certification (produits, services, processus, systèmes de gestion).

Le BNQ est le seul organisme québécois détenant des accréditations du CCN à la fois en élaboration de normes et en certification. Ces accréditations de calibre international assurent que les procédures et les méthodes du BNQ sont en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le BNQ exerce ses activités dans un grand nombre de secteurs, notamment ceux de l'environnement, du développement durable, des forêts, de la construction, des travaux publics, de la santé et de la sécurité, du tourisme, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services. Il dispose d'une masse critique d'expertise avec plus de 50 employés à Québec et Montréal, un réseau de quelque 70 sous-traitants répartis dans les régions, et plus de 700 représentants de groupes d'intérêts socioéconomiques, gouvernementaux et chercheurs participent à ses différents comités techniques et consultatifs.

Les normes du BNQ permettent d'établir des critères de performance pour définir, notamment, la qualité, la sécurité et l'aptitude à l'emploi de produits, de processus ou de services dans un contexte de développement durable. L'approche distinctive du BNQ à cet égard est d'assurer un consensus entre toutes les parties concernées (industriels, groupes sociaux, gouvernements, experts) en ce qui a trait au contenu de la norme.

Les normes de même que les programmes de certification du BNQ sont utilisés comme instruments de règlementation intelligente en plus d'être des bases importantes pour la mise en place d'incitatifs économiques comme les crédits d'impôt, les exemptions ou l'allègement administratif. Notamment, ils permettent :

- de favoriser la participation et l'autoréglementation d'un milieu suscitant ainsi une approche proactive;
- d'éviter de dupliquer les structures d'inspection de l'État (simples exigences de produit ou services certifiés);
- d'établir un mécanisme de l'utilisateur-payeur (seuls ceux qui consomment le bien ou le service paient pour le contrôle de sa qualité);
- de moderniser la gestion des risques en favorisant une approche basée sur le dialogue entre les parties concernées (consensus);
- de fixer des exigences basées sur les résultats plutôt que sur les moyens, laissant place ainsi à l'innovation des entreprises.

3 Les actions du BNQ concernant la gestion des matières résiduelles

Comme vous avez pu le constater durant les travaux de cette commission, le BNQ est à l'origine de plusieurs documents normatifs traitants de la gestion de certaines matières résiduelles. Que ce soit notamment par l'intermédiaire de l'Association québécoise des industriels du compostage (AQIC) ou de Recyc-Québec, les projets auxquels le BNQ a contribué sont autant d'histoires à succès qui font école dans le milieu.

Dans le cadre de son expertise, le BNQ compte déjà plusieurs programmes de travail en cours pour appuyer la mise en œuvre de la Politique. Nous en avons retenu quelques exemples pour illustrer à la commission de quelle manière nos compétences et notre expertise peuvent concourir concrètement à l'atteinte et au dépassement des objectifs qui contribueront à la cohérence des actions gouvernementales dans une perspective de développement durable.

3.1 Les granulats recyclés

NQ 2560-600 *Granulats — Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques*

À la suite de l'initiative de Recyc-Québec et à des travaux effectués par le ministère des Transports du Québec, le BNQ a réalisé une norme concernant les matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques. Cette norme permet de classer ces matériaux recyclés et d'en définir les exigences techniques et environnementales. Lorsque les matériaux recyclés sont conformes à la norme, les certificats d'autorisation ne sont plus nécessaires : les matériaux peuvent être utilisés en toute confiance. Le marché peut donc se structurer autour d'un produit encadré par des exigences claires pour tous, tout en diminuant le coût de traitement des matières. Ainsi, pour l'année 2004, le prix des agrégats neufs économisés (pierre concassée) ainsi que les coûts d'élimination évités sont évalués à plus de 2 M\$.

Un exemple d'application de cette norme a d'ailleurs été discuté en commission par M. Pigeon de l'Association canadienne du ciment — région de Québec; la démolition prochaine de l'échangeur Turcot à Montréal est un exemple où les résidus de la démolition seront défaits sur place et réutilisés dans le nouvel ouvrage.

Selon les données de Recyc-Québec, depuis la publication de cette norme, la quantité de béton et d'asphalte récupérée a augmenté de plus de 37 %¹.

3.2 Les biosolides municipaux

CAN/BNQ 0413-400 *Amendements organiques — Biosolides municipaux granulés*

Ce programme de certification s'applique aux biosolides municipaux granulés obtenus après le séchage thermique et la granulation, et utilisés comme matières fertilisantes.

En 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a délivré plus de 1000 certificats d'autorisation (CA), permettant ainsi l'épandage de plus de 900 000 tonnes métriques de matières résiduelles fertilisantes (MRF). Durant la même période, environ 100 000 tonnes métriques de MRF certifiées BNQ ont été valorisées sans nécessiter de CA, soit 10 % des quantités épandues en agriculture au Québec.

Les nouvelles redevances à l'élimination sont un puissant incitatif à la valorisation des MRF. Toutefois, pour inciter à la valorisation et atteindre les objectifs fixés, il importe de mettre en place les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité des produits valorisés, afin de susciter leur demande. La certification des biosolides municipaux granulés par un

1. Recyc-Québec, *Mémoire sur la gestion des matières résiduelles*, 1^{er} février 2008, page 29.

organisme tiers, neutre et indépendant sur la base d'une norme reconnue favorise le climat de confiance nécessaire à la demande de tels produits.

Dans une volonté d'allègement réglementaire, le Ministère pourrait demander aux producteurs d'obtenir la certification et ainsi diminuer de manière significative le fardeau administratif tout en protégeant l'environnement.

3.3 Les sacs de plastique compostables

BNQ 9011-911 Sacs en plastique compostables

Plusieurs expériences québécoises de collecte à trois voies ont démontré que l'utilisation de sacs permet de faciliter la collecte des matières putrescibles auprès des citoyens. Toutefois, l'utilisation de sacs conventionnels (en polyéthylène) pour ce type de collecte peut affecter la qualité des composts produits par la présence de fragments de plastique. Ainsi, l'utilisation de sacs compostables certifiés et correctement identifiés présente des avantages en ce qui a trait à la collecte et aux coûts reliés au déchetage et à l'élimination des sacs sans compromettre la qualité des composts.

Dans ce contexte et à la demande de Recyc-Québec, le BNQ a élaboré un programme de certification pour les sacs en plastique compostables, afin de déterminer les caractéristiques que ces sacs devront respecter pour attester de leur compostabilité. Un marquage particulier sera apposé sur les sacs certifiés compostables afin de faciliter la différenciation par le consommateur. Le programme sera disponible sous peu.

4 Les opportunités ciblées durant les travaux de la commission

Puisque les normes répondent d'abord aux besoins du marché, le BNQ a suivi jusqu'à aujourd'hui les travaux de la commission avec beaucoup d'intérêts. Nous avons relevé quelques opportunités de normalisation qui permettraient aux acteurs de la société québécoise de se rapprocher de manière significative de l'atteinte, voire du dépassement, des objectifs de la Politique. Voici quelques opportunités de normalisation.

4.1 Les méthodes de calcul normalisé des matières

Une norme sur le sujet permettrait aux municipalités de se comparer selon des indicateurs acceptés et reconnus par l'ensemble des acteurs du milieu. Cela permettrait aussi de se rendre compte de ce qui est détourné, de ce qui est évité, et comment le calculer et le vérifier.

4.2 Les caractéristiques acceptables des lieux de compostage

Une norme sur ce sujet permettrait d'établir les caractéristiques selon lesquelles un lieu de compostage peut être exploité. Cela contribuerait notamment à l'acceptabilité sociale du procédé de compostage en statuant sur les exigences auxquelles le compostage industriel doit répondre.

4.3 L'utilisation des bardeaux d'asphalte récupérés

Une norme sur ce sujet pourrait établir les caractéristiques techniques et le classement des résidus de bardeaux d'asphalte dans le but de faciliter leur utilisation comme composante de différents produits et matériaux. Sur le même principe que la norme sur les granulats (NQ 2560-600), elle pourrait servir à détourner de l'enfouissement la majeure partie des bardeaux d'asphalte de préconsommation et de postconsommation.

5 Conclusion

La présente participation du BNQ à la commission s'inscrit dans un souci de mettre à profit toute l'expertise dont l'État bénéficie. Nous espérons que le gouvernement considèrera les opportunités de normalisation faites par le BNQ dans le présent mémoire comme des propositions d'appui, de collaboration et de soutien au renouvellement de la Politique de gestion des matières résiduelles.